

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

02/08/2013

Dossier complet le

02/08/2013

N° d'enregistrement

F-054-13-C-0066

#### 1. Intitulé du projet

Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Réseau Ferré de France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas GUYOT, Chef de projet

RCS / SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 0 0 4 7 6

Forme juridique

EPIC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5°) Infrastructures ferroviaires b) Haltes ferroviaires ou points d'arrêts non gérés ; travaux entraînant une modification substantielle de l'emprise des ouvrages 7°) Ouvrages d'art b) Pont d'une longueur inférieure à 100 mètres	- Création de deux quais avec pour chacun les caractéristiques suivantes : - largeur de 3,20 mètres - hauteur de 55 cm - longueur de 80 mètres - accessible PMR  - Création d'une passerelle piétonne à usage "mixte" (accès aux quais et franchissement ville-ville des voies ferroviaires) d'une longueur de 21 mètres environ

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en :

- la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Paris-Bordeaux au niveau de l'ancien site ferroviaire de la commune de La Couronne en Charente (16) ; aménagements de deux quais et leur mise en accessibilité PMR ainsi que d'abris de quai ;
- les aménagements permettant des circulations piétonnes à usage mixte (accès aux quais et franchissement ville-ville des voies ferroviaires) au niveau de cette halte par la création d'une passerelle piétonne et de rampes d'accès.

## 4.2 Objectifs du projet

La mise en service de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique (SEA) en 2017 va permettre de libérer de la capacité sur la ligne classique Paris-Bordeaux. Dans ce contexte, les Conseils Régionaux Aquitaine et Poitou-Charentes ont la volonté de développer l'offre TER inter-régionale entre Angoulême et Bordeaux. L'ambition est de passer de, actuellement, 5 à 7 trains par jour (dans les deux sens) à 14 trains par jour (dans les deux sens) à la mise en service de la LGV SEA. Le projet s'inscrit dans ce contexte et son objectif est de créer une halte ferroviaire sur la ligne classique Bordeaux - Paris au niveau de la commune de La Couronne afin d'améliorer la desserte TER périurbaine entre Angoulême et Bordeaux. De plus, la commune de La Couronne a un projet de développement urbain dans ce secteur, qui a déjà commencé avec la création d'une maison de santé dans une ancienne halle marchandises et surtout le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) de "La Contrie" (comprenant entre 124 et 174 logements) jouxtant la voie ferrée côté Est, donc immédiatement au droit de la future halte de La Couronne.

La passerelle piétonne projetée aura alors un usage mixte :

- ouvrage de dénivelé pour accéder aux quais de la halte ;
- traversées des voies pour la desserte de ville à ville.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se dérouleront sur une période de 8 mois. Ils sont prévus en 2016.

Le lieu d'implantation de la future halte ferroviaire se situe dans des emprises ferroviaires existantes de l'ancienne gare de La Couronne (à l'emplacement de l'ancien bâtiment voyageurs).

Les quais datant de l'époque où la gare était encore desservie sont actuellement en mauvais état. Ils seront donc repris et rehaussés afin d'être adaptés à une desserte TER et une mise en accessibilité PMR.

Pour le franchissement des voies, il est prévu la mise en place d'une passerelle accessible PMR avec un accès au tablier par rampes (en plus de volées d'escalier).

Des limitations temporaires de vitesse sur la ligne classique Paris-Bordeaux seront nécessaire durant toute la durée des travaux de reconstitution de quais.

L'accès au chantier de cette halte ne présente pas de contraintes particulières.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La quasi totalité des TER Inter-régionaux entre Angoulême et Bordeaux s'arrêteront à la halte de la Couronne. Aucun personnel d'exploitation ne sera en demeure sur le site.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Concertation article L.300-2 du code de l'urbanisme ;
- Déclaration de projet ;
- Demande d'avis conforme aux abords des monuments historiques auprès de l'ABF (servitude d'utilité publique du monument historique classé de l'Église Saint-Jean-Baptiste) conformément à l'art L621-2 du code du patrimoine ;
- Déclaration préalable de travaux auprès de la mairie de La Couronne ;
- Demande d'autorisation d'établissement recevant du public (ERP).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme aux études d'impact en vue de la déclaration de projet.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Longueurs des quais : - Longueur de la passerelle piétonne : - Largueur de la passerelle piétonne :	- 80 mètres - environ 21 mètres - environ 2,50 mètres

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue de la Gare  
16400 La Couronne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. E 0 ° 6 ' 3,681"

Lat. N45° 36' 17,733"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Actuellement, la zone du projet se situe au sein des emprises ferroviaires.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé en octobre 2005 (qui a fait l'objet depuis cette date de plusieurs révisions)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proche (distance d'1km du projet) sont : - ZNIEFF de type I n°540007641 "Les Séverins" - ZNIEFF de type II n°540120111 "Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents" - ZNIEFF de type II n°540007614 "Vallées calcaires périangoumoisines"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département de la Charente est en cours de réalisation. Sur la commune, la RN 10 et la voie ferrée Paris-Bordeaux sont classées en catégorie 1, induisant un secteur affecté par le bruit de 300 m (au sens de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un embranchement particulier a existé en gare de La Couronne (parcelle AZ 164). Il s'agissait d'un dépôt d'hydrocarbures soumis à autorisation (société STELA). Ce dépôt a été démantelé. Un diagnostic effectué par la société Antéa en 2010 révèle que les sols et les eaux souterraines ne présentent pas de contamination, excepté au niveau d'un sondage qui a fait l'objet d'un traitement.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le Bassin Adour-Garonne.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à 1km : - FR5402009 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents - FR5400413 Vallées calcaires péri-angoumoises
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection du monument historique classé de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste (à 400 m) et à proximité du monument historique classé de l'Abbaye Notre-Dame (à 1km donc en dehors du périmètre de protection) - cf. plan annexé.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour la réalisation des quais et des abris de la halte et de la passerelle piétonne. La quantité, la nature et la provenance des ces matériaux ne sont à ce stade des études pas encore connues.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prévus sont relativement de faible ampleur et se localisent, dans leur grande majorité, au sein des emprises ferroviaires déjà artificialisées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature des travaux (réalisation de deux quais dans des emprises ferroviaires) et la sensibilité des milieux environnants aux zones de travaux permettent (distance et nature des premières zones réglementaires) d'indiquer une faible ampleur des impacts du projet de création de halte et d'une passerelle piétonne.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera ponctuellement source de bruit. Le chantier respectera les directives du code de la santé publique et s'inscrira dans une démarche environnementale afin de limiter ses impacts. La future halte de La Couronne se situe à proximité de la Maison de la Santé ouverte en juillet 2013 (ancienne halle marchandises). Des précautions seront donc à prendre pendant la phase chantier par rapport à la proximité d'un tel établissement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations. Celles-ci seront localisées uniquement aux abords de la zone de chantier (aux abords des ouvrages réalisés).  Le chantier sera soumis aux textes réglementaires en vigueur sur les vibrations.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux (apports de matériaux de construction) entraînera une augmentation temporaire de trafic routier. La circulation des véhicules de chantier et les travaux engendreront des envols de poussières limitées dans le temps et localisés au niveau de la future halte.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera potentiellement générateur de déchets inertes classiques du BTP. Ces déchets seront évacués vers des filières adaptées en respect de la réglementation en vigueur.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La future halte de La Couronne se situe dans le périmètre de protection du monument historique de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste. L'architecte des Bâtiments de France (ABF) a donc été associé à l'élaboration du projet et de l'esquisse architecturale de la passerelle (rencontre le 25 juillet 2013). L'architecte n'a pas manifesté d'exigence particulière vis-à-vis des matériaux de la structure de la passerelle piétonne (métal ou béton). A toutes les phases du projet d'architecture de l'ensemble, l'ABF sera associé afin de valider l'aspect visuel de l'ouvrage tout en répondant aux contraintes techniques et fonctionnelles du projet. A noter, dans le cadre du projet de la ZAC "La Contrie", l'ABF est également associé à l'élaboration du projet via le comité de pilotage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un contexte urbain en mutation avec l'ouverture récente de la maison de la Santé et le projet de la ZAC au lieu-dit "la Contrie". La passerelle piétonne projetée aura alors un usage mixte : - ouvrage de dénivelé pour accéder aux quais de la halte ; - traversées des voies pour la desserte de ville à ville.

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets (en cours ou à venir) peuvent avoir des impacts cumulés avec le projet de création de halte ferroviaire sur la commune de La Couronne comme mentionné dans la présentation du contexte du projet à savoir :

- les travaux liés au raccordement sud de la LGV SEA à la gare d'Angoulême : au moment des travaux de création de la halte (prévus en 2016), la phase de génie civil de la LGV SEA sera toutefois terminée. ;
- le projet de création d'une ZAC "La Contrie" qui jouxte la voie ferroviaire : le lien entre les deux projets est bien abordé. L'ABF est associé aux deux projets (cf. chapitre 6.1).

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la réalisation d'un arrêt ferroviaire TER sur la ligne Angoulême - Bordeaux afin d'améliorer la desserte péri-urbaine d'Angoulême.

Le projet se place dans un contexte d'aménagements autour de la commune de La Couronne : construction de la LGV SEA et du raccordement sud d'Angoulême, ouverture d'une maison de santé à proximité de la future halte, projet d'aménagement d'une ZAC au lieu-dit "La Contrie".

La mairie de La Couronne a déposé une demande d'examen au cas par cas pour son projet de ZAC La Contrie auprès du préfet de région Poitou-Charentes en mai 2012 (n°F-054-12-P0002) qui a donné lieu à une dispense d'étude d'impact (arrêté préfectoral n°19/DREAL/2012 du 6 août 2012).

Le site d'implantation retenu correspond à un ancien site ferroviaire : le site de l'ancienne gare de La Couronne.

La nature des travaux (création de deux quais, d'abris de quai et création d'une passerelle piétonne à usage mixte : desserte des quais et liaison piétonne "ville-ville"), leur localisation et la sensibilité des milieux indiquent un niveau impact faible du projet sur l'environnement (principalement en phase travaux) tout en améliorant l'offre de transport en commun pour le périurbain d'Angoulême.

Un travail avec l'Architecte des Bâtiments de France a été engagé afin d'affiner l'insertion architecturale et paysagère de la future passerelle piétonne en lien avec le monument historique Eglise Saint-Jean-Baptiste et le projet de ZAC à proximité directe.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes volontaires :
- périmètre de protection des monuments historiques de La Couronne et localisation de la passerelle
- extraits d'étude de la commune de La Couronne pour le projet de ZAC de La Contrie

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BORDEAUX

le,

02/08/2013

Signature



 <b>RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE</b>	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
		02 aout 2013
	<b>ANNEXES</b>	

Annexes CERFA 14732\*02  
Création de la halte ferroviaire de La  
Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux  
(16)



	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
		02 aout 2013
	<b>ANNEXES</b>	

**Annexe 2 : Plans de situation de la halte ferroviaire de La Couronne (16)**



**Figure 1** : Localisation de la halte de La Couronne (ECH : 1/25000)

 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013



Figure 2 : Localisation rapprochée de la halte de La Couronne (ECH : 1/2 500)

 <b>RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE</b>	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013

**Annexe 3 : Reportage photographique de la zone du projet**  
**Site de La Couronne**



Localisation prises de vue (SNCF – mai 2013)



Photo 1 : Ancien Bâtiment Voyageur (à gauche) et accès au quai (à droite)



Photo 2 : Maison de Santé



Photo 3 : Extrémité du quai voie 1 coté Bordeaux Saint Jean



Photo 4 : Extrémité du quai voie 2 coté Bordeaux Saint Jean (maison de la Santé en fond de plan)

 <b>RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE</b>	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013



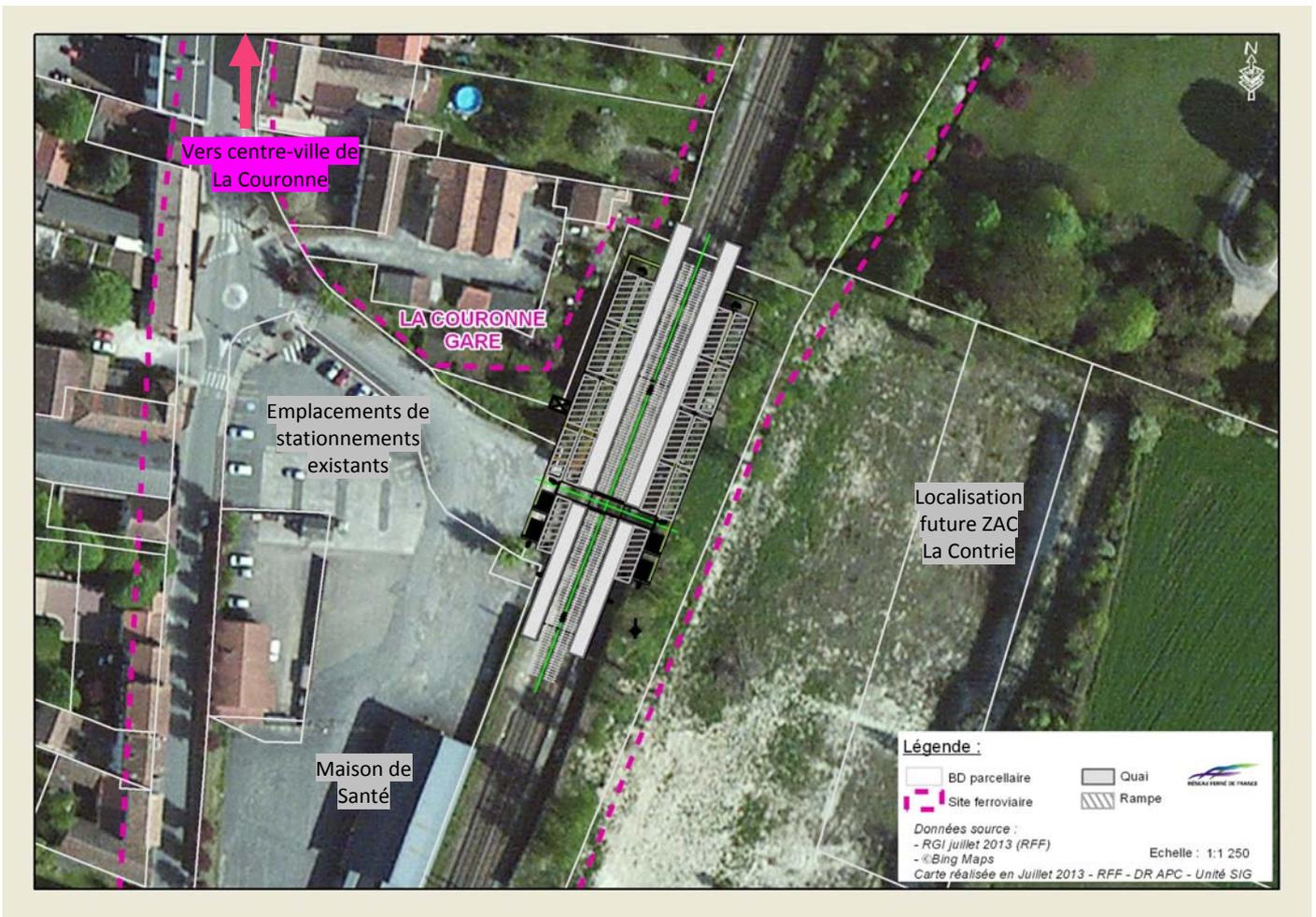
Photo 5 : Extrémité du quai voie 1 coté Paris Austerlitz



Photo 6 : Extrémité du quai voie 2 coté Paris Austerlitz

	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE		

**Annexe 4 : Plans du projet de halte de La Couronne**



**Figure 3 : Implantation du projet de halte ferroviaire de La Couronne – rampes vers le Nord**

 <b>RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE</b>	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013

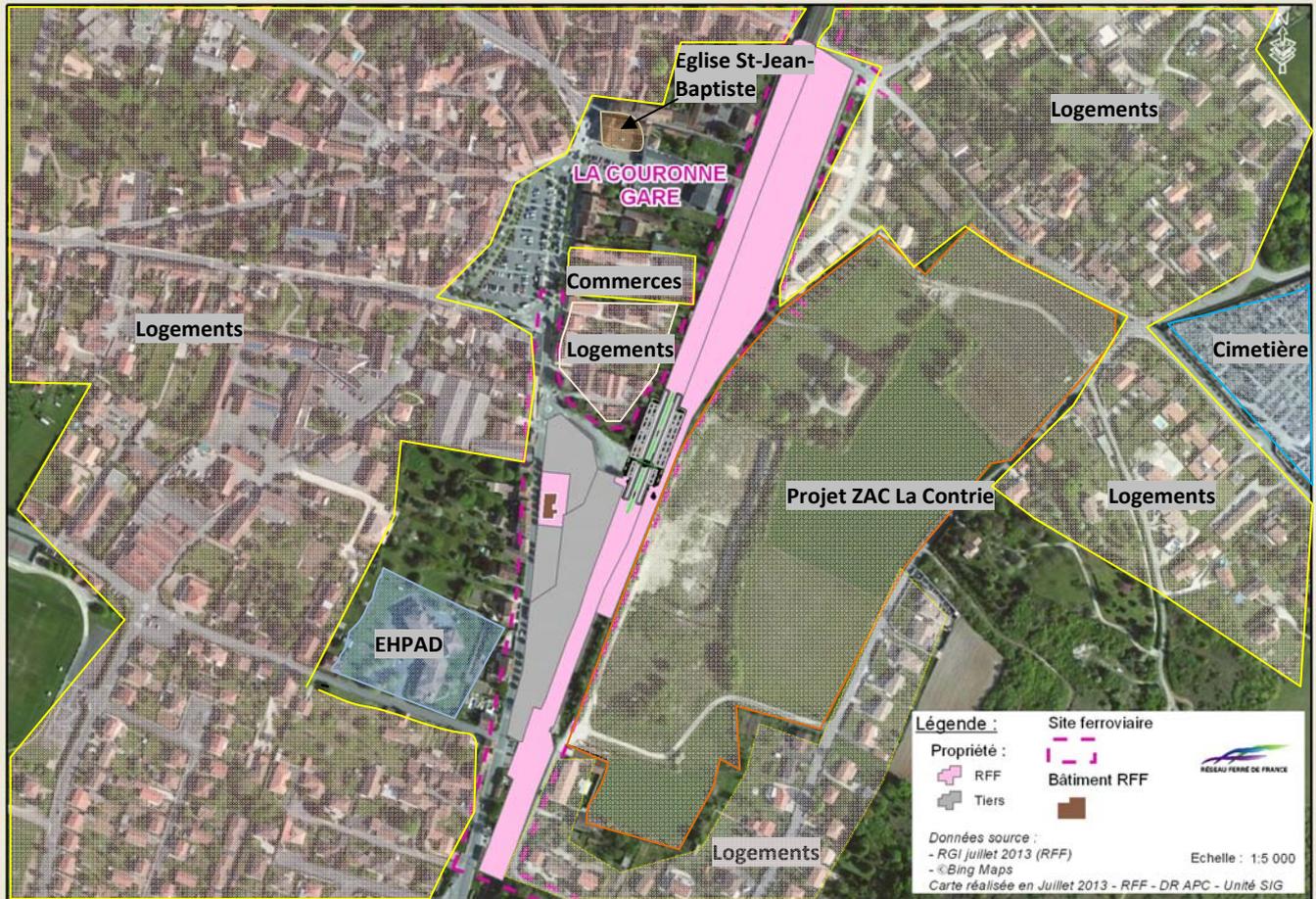


Figure 4 : Vue élargie – implantation de la halte de La Couronne





	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013



Figure 7 : Visualisation insertion architecturale de la future halte de La Couronne – sans les rampes (SNCF)

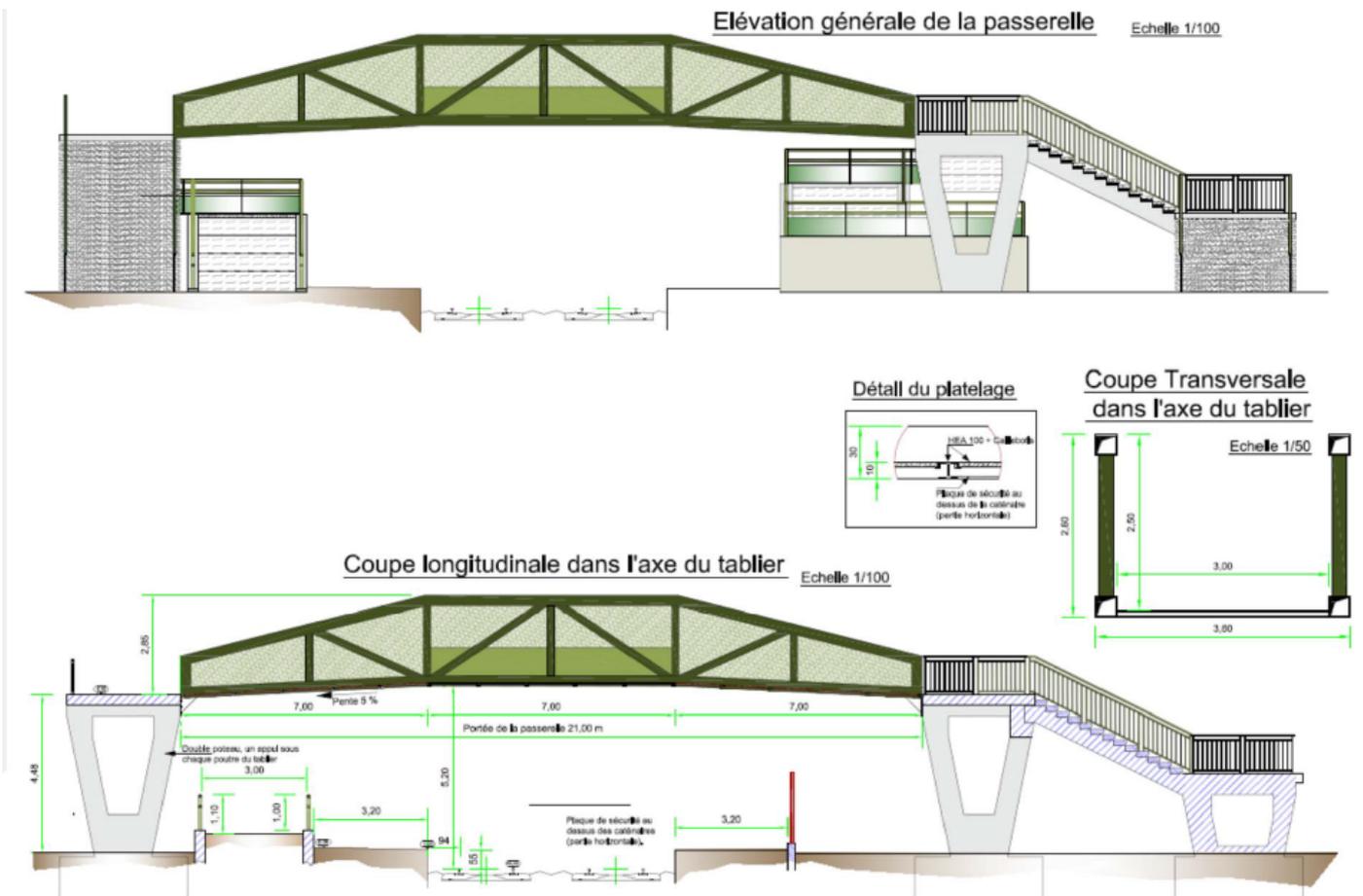
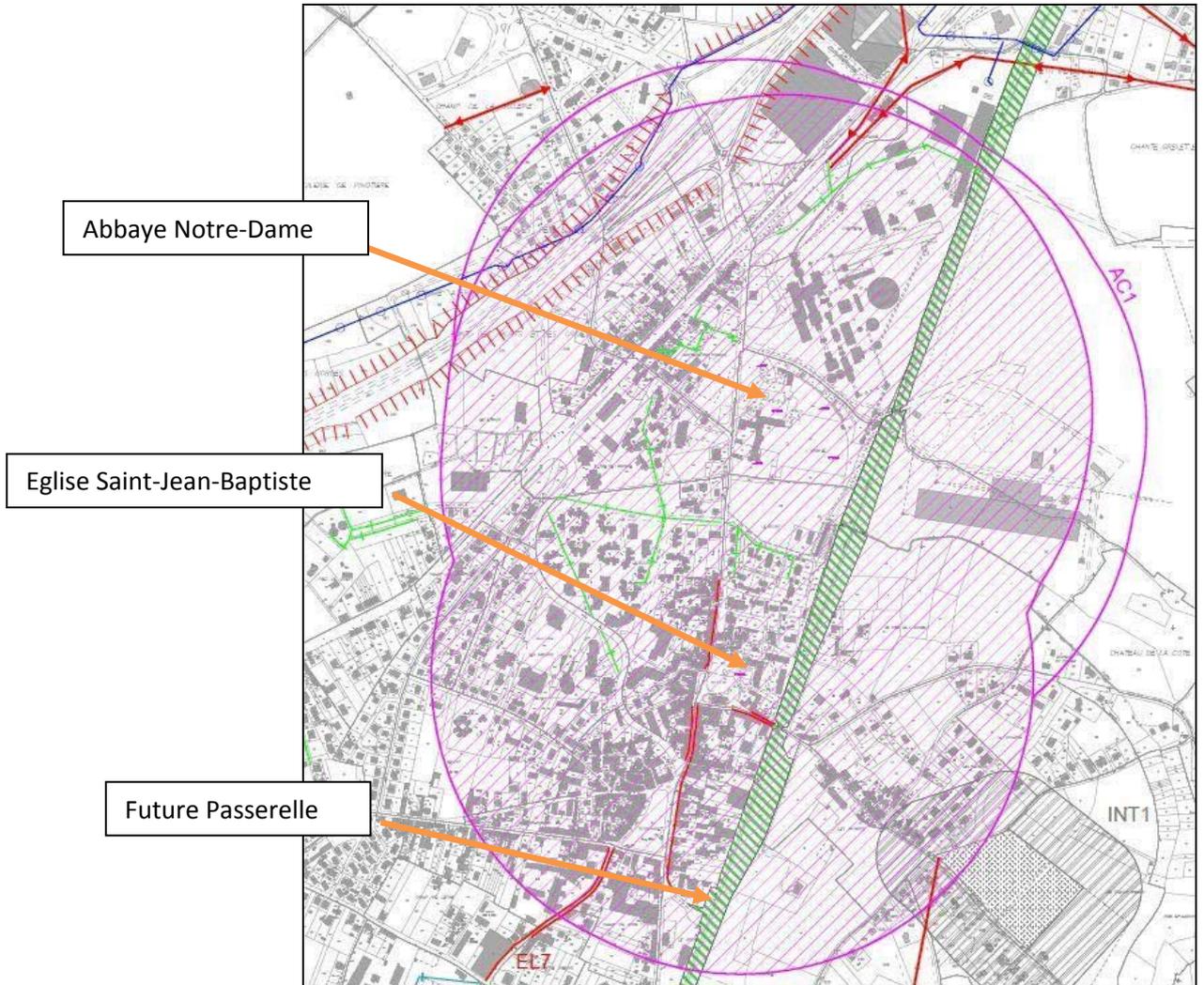


Figure 8 : Coupes de principe de la passerelle (SNCF)

	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE		

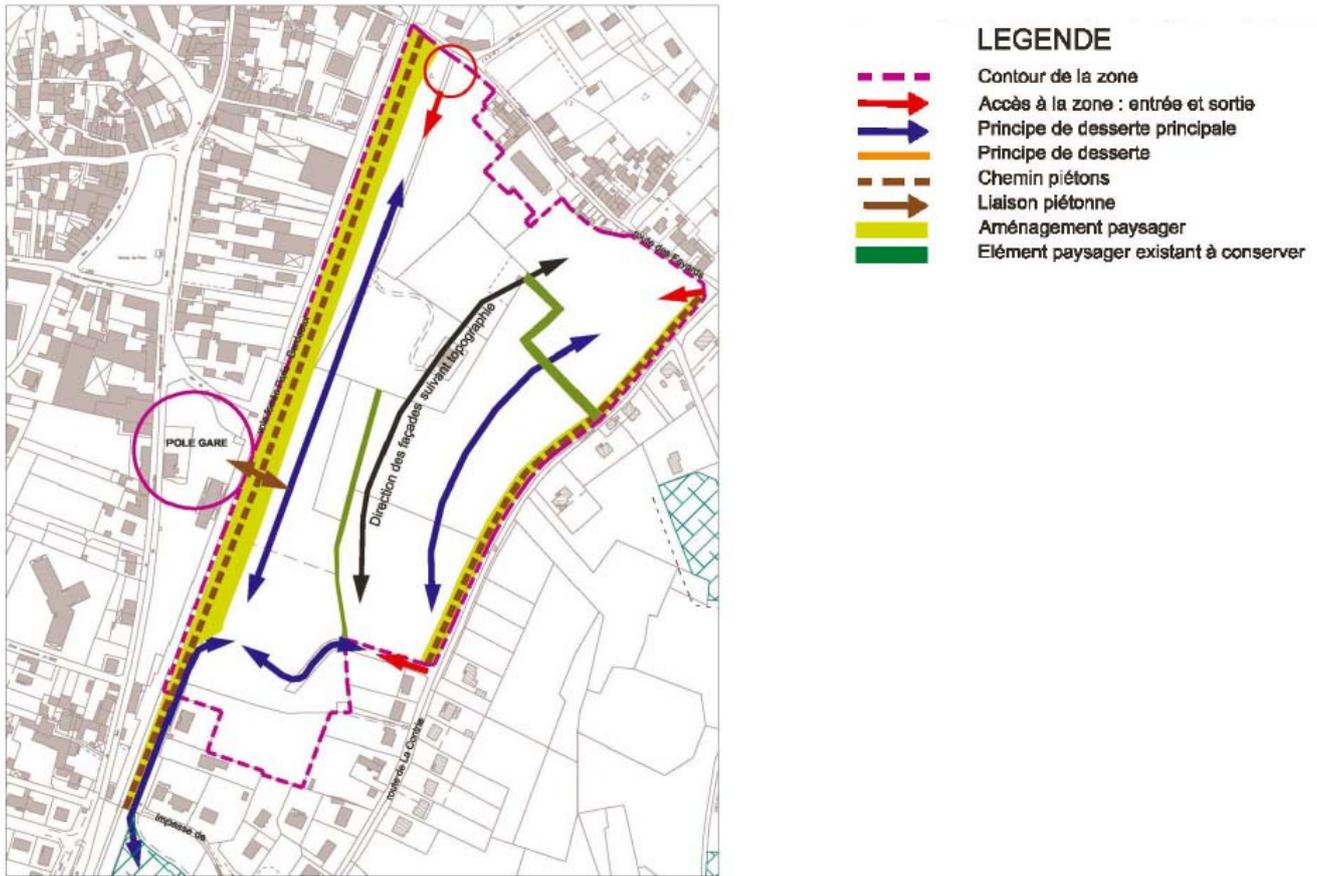
**Annexe 5 : Périmètres de protection de monuments historiques classés de La Couronne**



Périmètres de protection des monuments historiques de La Couronne

 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013

**Annexe 6 : Extraits études d'aménagement de la ZAC La Contrie (source : commune La Couronne)**



**Figure 9 : Orientation d'aménagement définie au PLU sur le secteur de La Contrie (Source : commune de La Couronne)**

## Enjeux

### La Contrie

Valoriser la pente :

-  Vue du site et depuis le site
-  Covisibilité Monument historique
-  Trame viaire eau
- Optimiser l'accessibilité
  -  Accès au site
  -  Liaison avec le CV
- Favoriser la préservation des éléments naturels
  -  Haie (Paysage, biodiversité, eau)
  -  Pelouse calcicole

Limiter les nuisances sonores

- 
-  Périmètre d'étude

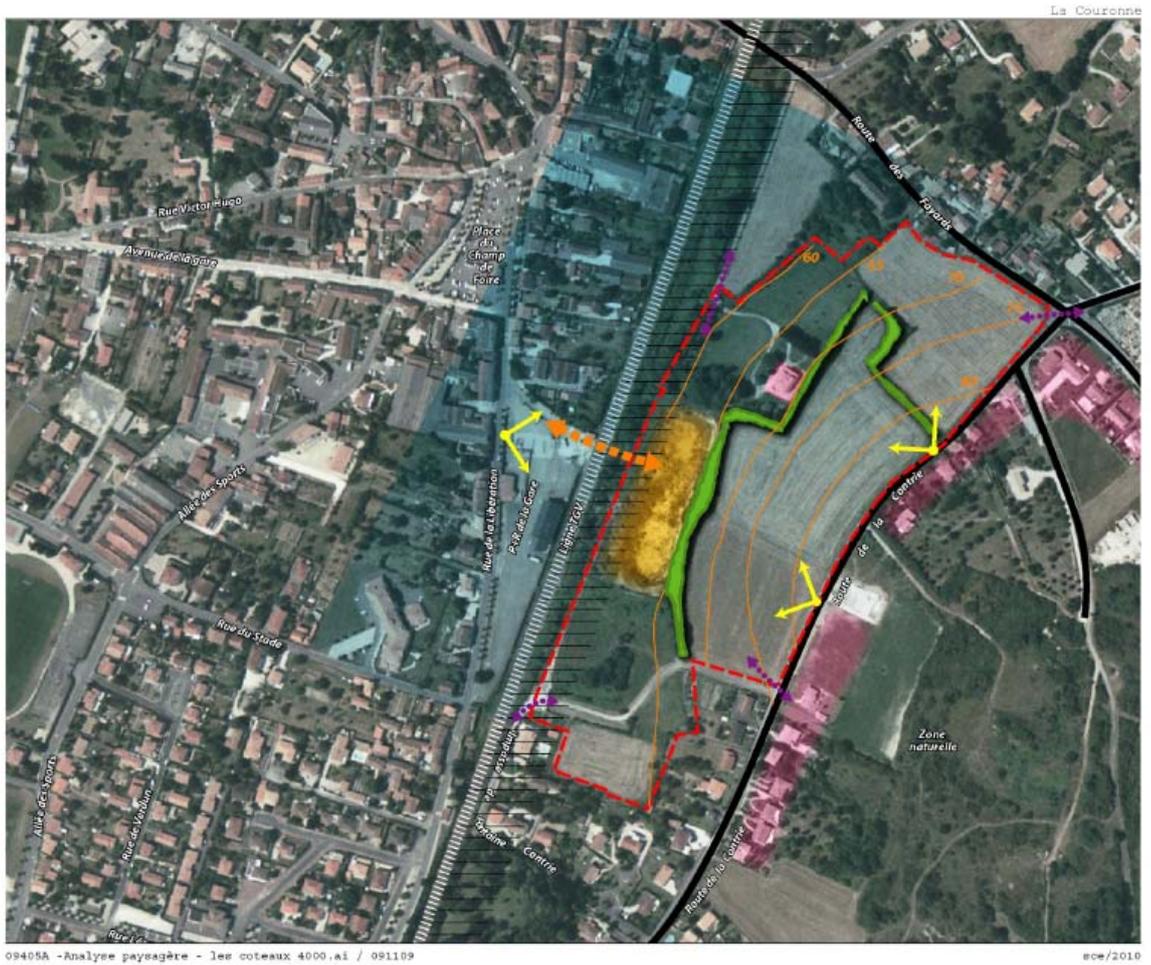
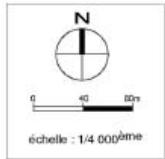


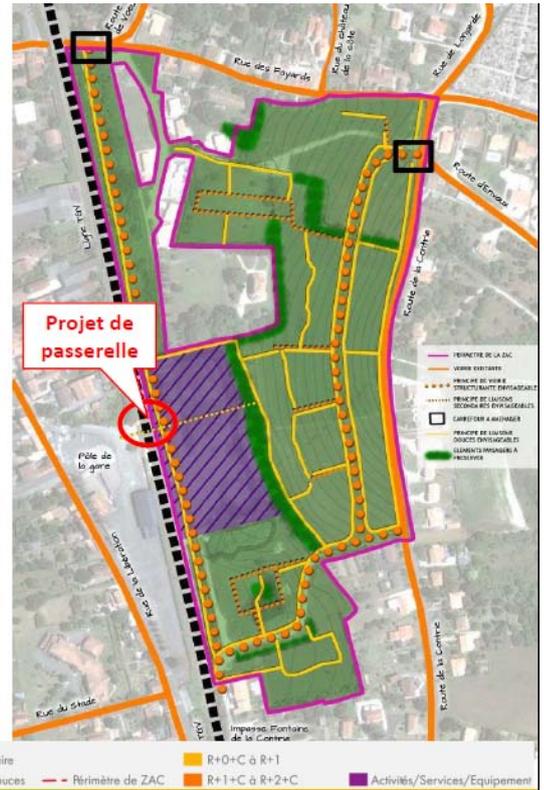
Figure 10 : Enjeux - aménagement de la ZAC La Contrie (extrait études 2012 commune La Couronne)

	Création de la halte ferroviaire de La Couronne sur la ligne Paris-Bordeaux (16)	CERFA 14734*02
	<b>ANNEXES</b>	02 aout 2013

# ZAC de la Contrie

## Principes d'aménagement

- Relier par une passerelle piétonne le futur quartier au centre-ville au niveau de l'entrée du parking relais
- Créer des liaisons douces
- Inscrire le bâti dans la pente et le paysage
- Un programme entre 100 et 130 logements avec la répartition suivante :
  - Typologies : 30 à 40% MIG, 60 à 65% maisons individuelles
  - Financement : 20 à 25% log. Sociaux, 18 à 22% log. prix abordable, env. 60% en accession libre
- Une réserve foncière d'env. 12 000 m<sup>2</sup> à vocation mixte (résidence étudiante et/ou activités tertiaires et/ou logements)
- Une réserve dite « pour l'innovation »
- Une charte d'engagement pour l'aménagement durable du site de La Contrie



17/06/2013

De nouveaux quartiers à La Couronne

12

Figure 11 : Principes d'aménagement de la ZAC La Contrie - Extrait site internet La Couronne